

ASSOCIATION RADIO SUN FM
RADIO SUN FM
M. Christophe MAHE
40 Quai Rambaud
69002 LYON

Direction territoriale Rhône Ain

Lyon, le 2 juillet 2020

OBJET : ATTESTATION – Générations Lyon

Monsieur,

Conformément à votre demande, nous attestons par la présente que l'association Radio Sun FM a signé avec les Sociétés d'Auteurs (SACEM, SACD, SCAM et SDRM) un contrat général de représentation et de reproduction par lequel ces dernières l'autorisent à utiliser les œuvres de leurs répertoires pour les besoins de la réalisation des programmes de la radio « Générations Lyon », de ses diffusions par voie hertzienne terrestre et/ou par l'intermédiaire d'un satellite de télécommunication réalisées par l'association Radio Sun FM, et de ses diffusions en streaming audio linéaire, simultané, intégral et sans changement ainsi qu'en streaming audio à la demande dans le cadre du service de simulcast et du service délinéarisé de « replay » de la radio « Générations Lyon » accessibles sur le site de cette dernière.

A date, l'association Radio Sun FM respecte les obligations découlant du contrat précité.

Il est précisé que ni l'autorisation délivrée à l'association Radio Sun FM par le contrat mentionné ci-dessus, ni le présent courrier d'attestation, ne saurait être considéré comme donnant aux tiers le droit de relayer et communiquer au public les émissions de la radio « Générations Lyon » par quelque moyen que ce soit sans avoir obtenu des sociétés d'auteurs compétentes les autorisations préalables nécessaires (en ce compris la SACEM). »

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Claude Henry LAUMONIER
Directeur territorial